

des projets de budget-programme biennaux dont il est question dans la résolution 32/210 de l'Assemblée générale, un tableau récapitulatif des renseignements classés sous les rubriques "Politiques d'ensemble", "Activités de fond" et "Activités autres que de fond";

2. *Prie en outre* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de présenter ses vues sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

96^e séance plénière
29 janvier 1979

33/204. Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant de nouveau sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, par laquelle elle a prié le Secrétaire général en particulier d'inclure dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérés notamment par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle a souligné la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, par laquelle elle a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions de ses résolutions 3534 (XXX) et 31/93 dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Ayant examiné le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983¹¹⁶ et le rapport du Secrétaire général¹¹⁷,

Prie le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 32/201 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, sur les mesures prises.

96^e séance plénière
29 janvier 1979

¹¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 6 (A/33/6/Rev.1).

¹¹⁷ A/C.5/33/13.

33/205. Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1978-1979, le crédit de 996 372 900 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 33/180 A du 21 décembre 1978 est augmenté d'un montant de 93 740 600 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

Chapitres	Credits ouverts par la résolution 33/180 A	Augmentations ou (diminutions)	Credits révisés
	Dollars des Etats-Unis		
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble			
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble . . .	21 176 400	590 200	21 766 600
TOTAL, TITRE PREMIER	21 176 400	590 200	21 766 600
TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	49 820 900	2 368 800	52 189 700
TOTAL, TITRE II	49 820 900	2 368 800	52 189 700
TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	9 759 600	2 128 100	11 887 700
TOTAL, TITRE III	9 759 600	2 128 100	11 887 700

<i>Chapitres</i>	<i>Credits ouverts par la résolution 33/180 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Credits révisés</i>
		<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
<i>TITRE IV. — Activités économiques et sociales et humanitaires</i>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	5 839 500	2 129 000	7 968 500
5A. Département des affaires économiques et sociales ..	43 926 900	(34 109 000)	9 817 900
5B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	6 196 300	29 900	6 226 200
5C. Département des affaires économiques et sociales internationales	982 700	25 713 000	26 695 700
5D. Département de la coopération technique pour le développement	37 500	9 813 200	9 850 700
5E. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	22 700	1 816 400	1 839 100
5F. Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	482 500	768 600	1 251 100
6. Commission économique pour l'Europe	19 014 200	4 384 400	23 398 600
7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	19 404 800	56 300	19 461 100
8. Commission économique pour l'Amérique latine ..	24 370 900	2 049 400	26 420 300
9. Commission économique pour l'Afrique	23 723 300	(1 580 500)	22 142 800
10. Commission économique pour l'Asie occidentale ..	10 566 000	(316 000)	10 250 000
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	37 758 600	9 201 700	46 960 300
11B. Centre du commerce international	6 504 800	1 339 700	7 844 500
12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	58 498 300	8 384 900	66 883 200
13A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	8 786 400	169 200	8 955 600
13B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	5 121 500	1 012 900	6 134 400
14. Contrôle international des drogues	5 133 900	1 264 800	6 398 700
15. Programme ordinaire d'assistance technique	23 055 800	608 300	23 664 100
16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	19 711 700	2 293 400	22 005 100
17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	2 826 700	513 000	3 339 700
TOTAL, TITRE IV	321 965 000	35 542 600	357 507 600
<i>TITRE V. — Droits de l'homme</i>			
18. Droits de l'homme	8 299 400	1 596 600	9 896 000
TOTAL, TITRE V	8 299 400	1 596 600	9 896 000
<i>TITRE VI. — Cour internationale de Justice</i>			
19. Cour internationale de Justice	6 128 200	480 000	6 608 200
TOTAL, TITRE VI	6 128 200	480 000	6 608 200
<i>TITRE VII. — Activités juridiques</i>			
20. Activités juridiques	9 066 600	136 000	9 202 600
TOTAL, TITRE VII	9 066 600	136 000	9 202 600

Chapitres		Credits ouverts par la résolution 33/180 A	Augmentations ou (diminutions)	Credits révisés
		Dollars des Etats-Unis		
TITRE VIII. — <i>Services communs</i>				
21.	Information	37 493 200	1 467 000	38 960 200
22.	Administration, gestion et services généraux	167 797 200	13 594 900	181 392 100
23.	Services de conférence et bibliothèques	150 614 400	16 545 500	167 159 900
	TOTAL, TITRE VIII	355 904 800	31 607 400	387 512 200
TITRE IX. — <i>Dépenses spéciales</i>				
24.	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 817 000	—	16 817 000
	TOTAL, TITRE IX	16 817 000	—	16 817 000
TITRE X. — <i>Contributions du personnel</i>				
25.	Contributions du personnel	151 759 100	16 333 700	168 092 800
	TOTAL, TITRE X	151 759 100	16 333 700	168 092 800
TITRE XI. — <i>Dépenses d'équipement</i>				
26.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 675 900	2 957 200	48 633 100
	TOTAL, TITRE XI	45 675 900	2 957 200	48 633 100
	TOTAL GÉNÉRAL	996 372 900	93 740 600	1 090 113 500

96^e séance plénière
29 janvier 1979

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1978-1979, les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 33/180 B du 21 décembre 1978 sont augmentées d'un montant de 18 004 900 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

Chapitres des recettes		Montants approuvés dans la résolution 33/180 B	Augmentations ou (diminutions)	Montants révisés
		Dollars des Etats-Unis		
TITRE PREMIER. — <i>Recettes provenant des contributions du personnel</i>				
1 ^{er} .	Recettes provenant des contributions du personnel ..	155 112 100	17 572 000	172 684 100
	TOTAL, TITRE PREMIER	155 112 100	17 572 000	172 684 100
TITRE II. — <i>Autres recettes</i>				
2.	Recettes générales	15 221 800	1 695 100	16 916 900
3.	Activités productrices de recettes	7 381 700	(1 262 200)	6 119 500
	TOTAL, TITRE II	22 603 500	432 900	23 036 400
	TOTAL GÉNÉRAL	177 715 600	18 004 900	195 720 500

96^e séance plénière
29 janvier 1979

C

EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1979

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1979 :

1. Les dépenses de 597 156 850 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 492 956 650 dollars des Etats-Unis représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 par la résolution 32/213 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977, 10 459 500 dollars des Etats-Unis correspondant aux crédits additionnels ouverts pendant la première partie de la trente-troisième session par la résolution 33/180 A et 93 740 600 dollars des Etats-Unis correspondant aux crédits additionnels ouverts à la reprise de la trente-troisième session par la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 9 906 800 dollars, par la moitié des recettes, autres que celles qui proviennent des contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1978-1979 par la résolution 32/213 B du 21 décembre 1977;

b) Jusqu'à concurrence de 2 789 900 dollars correspondant à l'accroissement des recettes, autres que celles qui proviennent des contributions du personnel, qui a été prévu par la résolution 33/180 B;

c) Jusqu'à concurrence de 432 900 dollars correspondant à l'accroissement des recettes, autres que celles qui proviennent des contributions du personnel, qui a été prévu par la résolution B ci-dessus;

d) Jusqu'à concurrence de 179 964 dollars, par les contributions des nouveaux Etats Membres pour 1977-1978;

e) Jusqu'à concurrence de 11 518 835 dollars, par le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1977, soit 12 353 486 dollars moins le montant de 834 651 dollars qui a déjà été utilisé pour exécuter le budget de l'année 1978;

f) Jusqu'à concurrence de 572 328 451 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 32/39 du 2 décembre 1977, relative au barème des quotes-parts pour les années 1978 et 1979;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 95 998 493 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 77 152 300 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution 32/213 B;

b) 807 500 dollars, soit le montant estimatif des recettes additionnelles provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution 33/180 B;

c) 17 572 000 dollars, soit le montant estimatif des recettes additionnelles provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution B ci-dessus;

d) 466 693 dollars, soit l'excédent des recettes effectives provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 1976-1977 qui ont été approuvées par la résolution 32/202 B du 21 décembre 1977.

*96^e séance plénière
29 janvier 1979*